

Challenge SEM 2026

PÊCHE A LA CARPE



Comité SEM

15 - 18 Avril 2026 - Étang de Beaubery



LICENCE FFPS OU OMNISPORTS OBLIGATOIRE
(avec certif. médical pour la pratique de la "pêche en compétition")

PARTICIPATION FORFAITAIRE USCF 40€

2 CS MAX SUR LES 4 JOURS

Secrétaire : Rudy SIGU - secretaire.sem@uscf.fr - 06 38 40 95 62

DTC : Guillaume AUGER - gllmaugr@wanadoo.fr - 06 98 08 82 54

Comité SEM : Thibault PASCAL - contact.sem@uscf.fr - 07 65 77 67 86

Challenge SEM 2026

PÊCHE A LA CARPE



Cher(e) ami(e)s sportif(ve)s,

Vous allez participer au challenge SEM Pêche à la carpe qui se déroulera du **15 au 18 Avril 2026** à l'étang de Beaubery.

RENSEIGNEMENTS UTILES :

ADRESSE A RETENIR :

RESPONSABLE DE L'ORGANISATION

SIGU Rudy - Secrétaire Organisateur SEM
54 avenue Berthelot – 69007 LYON
E-mail : secretaire.sem@uscf.fr
Tel : 06.38.40.95.62

RESPONSABLE TECHNIQUE

AUGER Guillaume - DTC SEM Pêche à la carpe
E-mail : gllmaugr@wanadoo.fr
Tel : 06.98.08.82.54

COMPÉTITION

Étang de Beaubery
71220 Beaubery

Licence & certificat médical obligatoire pour participer à ce challenge.

L'USCF informe chaque participant sur ses manifestations à l'intérêt de souscrire une couverture individuelle couvrant les dommages corporels subis.

Challenge SEM 2026

PÊCHE A LA CARPE



Comité SEM

Mercredi 15 Avril 2026

10h : Accueil des participants à l'étang

DÉBUT DE PRISE EN CHARGE USCF

10h : Vérification des documents
10h30 : Appel des équipes / Tirage au sort
11h30 : Repas (buffet) en commun
12h30 : Mise en place des équipes sur les postes
13h30 : Début de la compétition

Jeudi 16 Avril 2026

Pêche non-stop

Vendredi 17 Avril 2026

11h30 - 14h : Repas commun (**toutes les cannes devront être retirées de l'eau**)
Présence obligatoire de tous les participants
14h : Reprise de la compétition

Samedi 18 Avril 2026

11h : Fin de compétition
11h30 : Réunion CT
12h : Classement et remise des récompenses
13h : Repas de clôture

FIN DE PRISE EN CHARGE USCF

Pour les repas en commun, merci d'amener vos couverts et votre gobelet.

Challenge SEM 2026

PÊCHE A LA CARPE



Comité SEM

Règlement

Application du règlement intérieur de l'étang OBLIGATOIRE ! « Tresse strictement interdite (autorisé seulement pour canne amorçage spond) »

(À la suite du règlement du challenge SEM)

Pêche par équipe de 2 pêcheurs OBLIGATOIRE.

Tirage au sort à 3 boules, une première équipe sera tirée au sort, et celle-ci, à son tour, tirera l'équipe suivante après son tirage de poste. Présence d'au moins un membre de l'équipe lors du tirage au sort.

4 cannes par équipe tendues uniquement à l'intérieur du ring, respecter les axes de pêche imposés. (Les cannes d'amorçage ou servant pour sonder ne doivent pas être orientées vers l'eau).

Respect de tous les poissons. No-kill intégral OBLIGATOIRE. Un seul poisson par sac de conservation.

Pêche à l'anglaise interdite, (flotteur et quiver et swing tip).

Amorçages et lancers de cannes à l'intérieur du ring.

Esche animale morte ou vivante interdite.

Méthodes Feeder, pelote ainsi que la technique du ZIG sont autorisées.

L'amorçage lourd (baitsrocket, spomb, catapulte) est autorisé suivant des créneaux horaires définis :

•Mercredi 13h30 18h

•Jeudi 7h30 /18h

•Vendredi 7h30 /11h30 et 14h/18h

•Samedi 7h30 11h

Les horaires devront être strictement respectés.

Soyez respectueux du lieu où vous pêchez, n'abusez pas sur les quantités utilisées. (Cobra en rappel, fronde et stick autorisés à toute heure).

Auto-contrôle entre équipe durant toute la durée de la pêche.

Challenge SEM 2026

PÊCHE A LA CARPE



Comité SEM

Soyez respectueux du lieu où vous pêchez, n'abusez pas sur les quantités utilisées.
(Cobra en rappel, fronde et stick autorisés à toute heure).

Auto-contrôle entre équipe durant toute la durée de la pêche.

Le juges de la CT, ainsi que les commissaires de peser pourrons à tous moments effectuer un contrôle sur les rings (contrôle des axes de pêches, respect de la réglementation de l'étang)

Interdiction d'éclairer l'eau à l'aide de lampe ou de phare.

Bateaux, engins télécommandés et canon d'amorçage interdits.

Entrée dans l'eau uniquement à hauteur de bottes pour épuiser

Interdit de rentrer dans l'eau pour lancer.

Epuisette, sacs de conservation 7 sacs minimum, sac flottant recommander (dérogation exceptionnel pour la mise en sac des carpes en attente de pesé). (Les esturgeons ne seront pas comptabilisés)

Tapis de réception obligatoires.

Tout type de carpe sera pris en compte pour la pesée, carpes de plus de 1 Kilo seront prises en compte.

Seuls les poissons pesés par les commissaires seront pris en compte pour le classement.

Les véhicules pourront être stationnés près du poste suivant l'accessibilité, cependant ils ne devront pas circuler pendant la pêche, sauf en cas d'urgence.

Respectez le site et vos voisins (la convivialité est de rigueur). La consommation abusive d'alcool est interdite et pourra entraîner une sanction éliminatoire des contrevenants.

Pour le comptage des points en cas ex-æquo, sera prise en compte le nombre de carpe capturé.

Modalités de qualification USCF

La qualification des équipes du Comité SEM au challenge USCF Carpe, organisé tous les deux ans, s'effectue sur la base des résultats cumulés de deux années consécutives.

Année 1 et 2 : points attribués selon le classement par secteur.

Absence ou non-participation = points de la dernière place du secteur.

Les 5 meilleures équipes (moins de points cumulés) sont qualifiées.

En cas d'ex æquo :

1. Nombre de participations sur 2 ans
2. Nombre de poissons pris
3. Poids total.

Challenge SEM 2026

PÊCHE A LA CARPE



Les visiteurs devront laisser leur véhicule à l'entrée.

Les équipes retardataires, lors du tirage au sort, se verront limiter au choix des postes restants.

En cas de capos, un lancer de précisions sera à effectuer pour départager les capos (du plus proche de la cible sur la moyenne de deux lancers, au moins précis).

Ce règlement est issu d'un règlement officiel de pêche FFPSC (en beaucoup moins stricte...).

En fin de rencontre, laissez votre emplacement propre, ramenez vos sacs poubelles (ne mélangez pas vos détritiques et le verre), et ramenez les balisages. Ramener la pancarte de numéro de poste au PC. Tout écart de comportement pouvant nuire à la manifestation et à l'image du carpeur pourra éventuellement entraîner une sanction éliminatoire.

Règlement intérieur



1. **À votre arrivée sur le site**, merci de prévenir le gérant **avant toute installation**.
2. **Les arrivées sur les postes** sont autorisées à partir de **12h00**. **Les départs** doivent se faire **avant 12h00**.
3. **Une fois installé**, la circulation des véhicules est **interdite**, de jour comme de nuit.
Les véhicules doivent rester stationnés **derrière les postes**, sur les emplacements prévus à cet effet pendant toute la durée de votre séjour.
En cas de déplacement, les véhicules devront être garés à **l'entrée du plan d'eau**, sur le **parking visiteurs**.
4. **Un seul accompagnant est autorisé par pêcheur**.
Un supplément de **5 € par 24h** sera demandé pour chaque accompagnant supplémentaire, à signaler **obligatoirement à l'avance**.
5. **Les visiteurs sont autorisés de manière limitée**, uniquement de **9h à 22h maximum**.
Ils doivent se garer sur le **parking visiteurs** et rejoindre les postes à **pied**.
6. **La pêche se fait uniquement sur réservation**.
Le paiement pourra être exigé avant l'installation et devra être effectué sur place.
Un pêcheur, peu importe le nombre de cannes utilisées, équivaut à une réservation.
Un acompte de **30 %** vous sera demandé et devra nous parvenir **sous 15 jours**.
Celui-ci ne sera **pas remboursable en cas d'annulation**.
7. **La courtoisie, le respect du matériel mis à disposition et la discrétion sont exigés**, de jour comme de nuit.
8. **Toute personne en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants sera exclue du site**, pour sa sécurité et celle des autres pêcheurs.
9. **La pêche au leurre, au vif, à la friture, ou toute autre pêche que la pêche de la carpe en batterie est strictement interdite**, sous peine d'exclusion immédiate.
10. **La navigation et la baignade sont strictement interdites**.
11. **Douches et toilettes sèches** sont à disposition.
(L'accès aux douches se fait uniquement à pied.)
12. **Une assurance responsabilité civile est obligatoire**.
Les mineurs doivent être **en permanence accompagnés d'un adulte**.

Règlement – Pêche de la Carpe



1. **La pêche se pratique exclusivement en NO-KILL.**
Chaque pêcheur est autorisé à utiliser **3 cannes maximum**.
 2. **Seule la pêche de la carpe en batterie est autorisée.**
La pêche au carnassier, à la friture ou toute autre technique est **strictement interdite**.
 3. **L'utilisation de bateaux radiocommandés est tolérée**, à condition de **respecter scrupuleusement les distances de pêche indiquées sur le plan des postes**.
 4. **L'utilisation d'une embarcation (barque, pneumatique, etc.) est strictement interdite.**
 5. **Votre ligne :**
 - Corps de ligne en **nylon ou fluorocarbone**, diamètre **minimum 28/100 – maximum 45/100**.
 - Hameçon de **taille 4 maximum**, montage de fuite obligatoire.
 - Le **plomb doit se décrocher du montage en cas de casse**.
 - Une tête d'arrachée en **nylon (max. 45/100)** est autorisée.
 - **Tresse** (corps de ligne, arrachée ou bas de ligne) et **leadcore** sont **strictement interdits**, sous peine d'**exclusion immédiate sans remboursement**.
 6. **Tapis de réception :**
 - **Baignoire à rebords ou cradle obligatoire**, mouillée abondamment avant usage.
 - Une baignoire ou un cradle **par pêcheur ou par poste pêchant**.
 - Les photos doivent être prises à **genoux, au-dessus du tapis de réception, immédiatement après la capture**.
 - La **remise à l'eau doit être rapide et soigneuse**.
- ⚠ Les **amours blancs** doivent obligatoirement passer **10 à 20 minutes dans un sac de conservation** après le combat avant d'être remis à l'eau, pour limiter leur stress. Cette règle s'applique **toute l'année**.
- Les **sacs de conservation** sont **strictement interdits** pour toutes les autres espèces, de jour comme de nuit, **sous peine d'exclusion**.
7. **Épuisette grand modèle obligatoire.**
 8. **Aucune ligne ne doit rester sans surveillance.**
 9. **Les graines doivent être bien cuites à cœur.**
Des contrôles peuvent être effectués.
Elles peuvent être **interdites en période de forte chaleur**.

10. **Produit désinfectant et cicatrisant spécifique carpe obligatoire.**
Possibilité d'en acheter sur place, sur demande.
11. **Il est interdit de couper des arbres ou des branches.**
12. **Tout marquage ou mutilation volontaire d'un poisson entraînera une exclusion immédiate.**
13. **Toute tentative de vol ou vol de carpe est réprimée par l'article 311-1 du Code pénal.**
Un dépôt de plainte sera systématiquement effectué, suivi de poursuites judiciaires.
14. **Les chiens sont autorisés** mais doivent être **tenus en laisse et constamment surveillés.**
Merci de ramasser leurs déjections.
La présence d'un chien doit être **signalée lors de la réservation.**

En venant pêcher à l'**Étang de Beaubery**, vous vous engagez à **respecter ce règlement.**
Vous **autorisez également la publication de vos photos** prises sur le site, sur nos réseaux sociaux.
La direction décline toute responsabilité en cas d'incident (vol, accident, noyade, altercation, etc.).



Sonia,
conductrice de train.

S'engager auprès de ceux
qui se mettent au service
des autres, c'est ça être
assurément humain.



Assurément
Humain

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181385440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 90 1 - APE 6512 Z - Siège social: 148, rue Anatole France 92300 Levallois-Perret. @Julien Magre

Vous souhaitez en savoir plus ?



Appelez le **0 970 809 809**
(non surtaxé) du lundi
au samedi de 8 h à 20 h



Connectez-vous sur
www.gmf.fr ou sur
l'appli GMF Mobile